COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt deux, le 07 Avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de BLAZIERT, régulièrement convoqué, s'est réuni au Foyer Communal, sous la présidence de Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire.

Etaient présents: CLERC Benjamin, DUFOUR Guy-Noël, DURAND Pierre-Jean,

GAIKOWSKI Yolande, LAMBERT François, MEUNIER Xavier, PASINI Philippe, PEYVERGES - BERNARD Christine,

SERRES Muriel et TRAVERT Valérie.

LEROY Christel, Secrétaire de Mairie, pour la partie Budget

Absent(s) excusé(s): CALVET Sébastien.

<u>Procurations</u>: NEANT.

<u>Secrétaire de Séance</u>: GAIKOWSKI Yolande

1. Compte-Rendu du Conseil Municipal du 17 mars 2022

Le compte-rendu du 17 Mars 2022 ne fait l'objet d'aucune remarque de la part des conseillers. Par contre, Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert souhaite apporter une précision par rapport au commentaire fait à la fin du § 4 sur le Compte Administratif 2021. Ce commentaire sera modifié comme suit : « Ces chiffres montrent qu'il y a toujours un écart positif entre les dépenses et les recettes de fonctionnement. Mais cet écart a diminué de 2 000 € par rapport au CA 2020, avec donc une diminution du même niveau de notre capacité d'autofinancement »

Le CR sera modifié en conséquence.

Le compte-rendu de la réunion du 17 Mars 2022 est approuvé à l'unanimité. Il sera envoyé par mail aux habitants de la commune.

2. <u>Délibération concernant l'extension de l'enherbement du cimetière</u>

Il s'agit de poursuivre l'enherbement commencé en Novembre 2021 sur l'allée centrale et les 2 ailes à droite et à gauche de l'entrée. Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, rappelle qu'à partir de Juillet 2022, tout désherbage chimique sera interdit dans les cimetières. Les bénévoles ont anticipé en effectuant un désherbage manuel dès l'été 2021.

Un devis a donc été demandé au prestataire JT Paysages pour achever l'enherbement en automne 2022. Le montant de cette prestation est de 3 708 € T.T.C.

Une demande d'aide financière auprès du Département et de la Région est en cours.

Cette délibération a été votée à raison de 9 voix pour et 1 abstention.

3. <u>Délibération concernant les aires de convivialité</u>:

Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, introduit le sujet qui concerne l'emplacement du terrain de boule. Il précise que cette question a fait l'objet de nombreuses discussions et réunions et qu'il demande au Conseil Municipal de trancher ce jour entre les deux positions. Un tour de table est lancé pour que chacun présente sa position.

François LAMBERT, 1^{er} Adjoint, rappelle que la population a eu la possibilité de s'exprimer lors de différentes réunions et en particulier lors d'un groupe de travail le 31 mai 2021 auquel participaient 18 habitants. Le compte-rendu de cette réunion fut distribué aux participants, ainsi qu'un plan de réalisation d'une aire de convivialité sur le terrain de basket.

Pour la Phase 1, étaient prévus l'installation de 2 tables et la création d'un boulodrome sur la partie cimentée du terrain de basket, afin de préserver l'aire enherbée pour divers jeux et pique-niques. Afin de pouvoir profiter du boulodrome dès l'été 2021, le terrain de boules a été créé rapidement début juillet 2021.

La Phase 2 consisterait en une réfection de la surface cimentée avec de nouveaux tracés (aire multisports).

Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert rappelle ensuite l'historique du projet « Aires de Convivialité » dont la première tranche a été budgétisée à 12 198 € et comportait la création de 2 pistes de boule dans l'herbe, l'éclairage du boulodrome, l'achat de tables et bancs et le déplacement du cadran solaire Scaphe. Suite aux demandes de subvention, la Commune obtiendra 20 % de la CCT et 21,6 % de la Région.

A la suite d'une lettre de la MJC et d'observations faites par l'école et certains habitants, une réunion des parties concernées par le projet (Amis de Blaziert, MJC, Chasse, Ecole, habitants) a eu lieu le 10 mars. Il s'est avéré que les avis sur l'emplacement du boulodrome différaient fortement et qu'une délibération du Conseil Municipal était nécessaire.

Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, propose donc au vote un déplacement du boulodrome sur la partie enherbée. Deux ou trois emplacements possibles sont présentés et seront fixés ultérieurement après concertations entre les différents acteurs.

Le coût de ce déplacement serait de 1 806 € H.T. pour la partie piste de boule (Devis Mondin) et de 1 516 € H.T. pour le déplacement de l'éclairage (Devis SDEG) le tout

restant dans l'enveloppe budgétaire du projet. Si nécessaire le déplacement du Scaphe pourra être reporté.

Le tour de table continue et chaque conseiller donne sa position.

Indépendamment des avis partagés sur la question (pour ou contre le déplacement), la plupart des conseillers considèrent que cette question a pris trop d'importance dans les relations au sein du conseil et qu'il est nécessaire de trancher.

Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, demande aux conseillers de délibérer sur le déplacement du boulodrome sur la partie enherbée du terrain.

Mise au vote:

- 1 Abstention
- 3 votes Contre le déplacement
- 6 votes Pour le déplacement

Cette délibération pour le déplacement du boulodrome a été votée à raison de 6 voix pour, 3 contre et 1 abstention.

4. <u>Délibération portant sur la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire des Fonctionnaires, de Sujétions, d'Expertise et d'Engagement Professionnel) de l'Adjoint Administratif.</u>

Nota: pour ce point, Christel Leroy quitte la salle.

Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, présente au Conseil Municipal ce qu'il a mis en place avec la Secrétaire de Mairie, Christel Leroy en termes de gestion du poste. En particulier un Entretien annuel est instauré.

Dans ce cadre, Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, souhaite que ce poste puisse bénéficier d'un régime RIFSEEP comme la majorité des fonctionnaires. Il a donc saisi le Comité Technique du Centre de Gestion du Gers, pour avis. Le Conseil Municipal doit délibérer pour la mise en place de ce régime qui permettra à Madame Leroy de recevoir une indemnité mensuelle en rapport avec sa qualification ainsi qu'un complément en fin d'année. Les montants correspondants sont de la responsabilité de Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert.

Cette proposition est votée à l'unanimité des conseillers et adjoints présents.

5. Taux Communaux 2022 (taxe foncière sur le bâti et le non bâti)

Nota : ce point 5 et le point 6 ont fait l'objet de présentation et de débats lors de la réunion de la Commission Budget et Finances élargie à tous les conseillers qui s'est tenue le lundi 4 avril.

En raison de la situation actuelle, comme pour chacun de nous (particulier, exploitant, entreprise..), la commune est confrontée aux hausses de l'énergie, de contrats d'entretien ou de services. D'autre part, comme nous l'avons vu pour le compte administratif, notre capacité d'autofinancement reste trop faible par rapport à nos remboursements d'emprunts.

Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, montre l'évolution des taux communaux de la Commune de Blaziert qui sont restés pratiquement inchangés depuis 2001 et ont même subi une baisse en 2016.

Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, propose donc de passer le taux communal de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties de 52,67 points à 58,67 points, ce qui représente un taux d'augmentation de 11,4 %.

Cette augmentation permet d'augmenter les recettes de fonctionnement de la commune de 5 000 € sur un budget de fonctionnement d'environ 150 000 €. Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, propose de ne pas toucher à la taxe foncière sur le non bâti afin de ne pas pénaliser les agriculteurs déjà touchés par diverses hausses (engrais, carburant etc.).

Cette proposition est votée à l'unanimité des conseillers et adjoints présents.

6. Vote du Budget Primitif de la Commune.

Au niveau des Dépenses de Fonctionnement, le budget tient compte :

- du budget prévu en 2021,
- du réalisé en 2021,
- de certaines variations sûres ou probables telles que l'augmentation des énergies, augmentation sur salaire, travaux d'entretien ou de renouvellement nécessaires, économies sur certains postes.

Au niveau des recettes de fonctionnement, l'hypothèse prise est une augmentation de la taxe foncière sur les propriétés bâties (voir Point 5)

Au niveau Investissement, ont été pris en compte :

- le paiement des annuités des emprunts en cours (sauf le prêt-relais de 30 000 € qui devra être remboursé en 2023),
- l'engagement de la tranche 2 des travaux de restauration des vitraux (12 626 € et du reste à réaliser sur les projets Aménagement Mairie et Aire de Convivialité).
- le solde de la DETR sur les travaux d'aménagement Mairie, et des subventions de la Région, Département et CCT, et toutes autres subventions sur la tranche 2 des vitraux.

Section de Fonctionnement :

- Dépenses	148 996,03 €
- Recettes	148 996,03 €

Section d'Investissement :

- Dépenses	55 958,19 €
- Recettes	55 958.19 €

Le Budget Primitif 2022 est mis au vote :

1 Abstention

9 Pour

Cette délibération a été votée à raison de 9 voix pour et 1 abstention.

7. Vote des mesures de soutien à la vente du presbytère

La Commission Budget et Finances élargie s'est réunie le jeudi 24 février. Suite à débat, les 7 conseillers présents se sont mis d'accord pour proposer au Conseil Municipal les 3 mesures de soutien ci-après définies :

- 1. Le versement d'une indemnité compensatrice pour travaux, évaluée à 4 000 €,
- 2. Le remboursement des 6 derniers mois de loyer échus, au départ du locataire,
- 3. Le remboursement sur facture, plafonné à 3 000 €, des frais de déménagement et/ou stockage temporaire de biens.

Ces 3 mesures représentent un versement total de près de 9 500 €. L'accord sur le versement de ces montants respectifs est impérativement conditionné à :

- Un congé du locataire, par courrier recommandé, avant le 31 juillet 2022, son départ effectif au plus tard le 31 octobre 2022 et la vente du bien, pour les mesures 2 et 3,
- la vente du bien au prix minimum de 170 000 € pour la mesure 1 concernant l'indemnité travaux. En cas de prix de vente inférieur, l'indemnité sera réduite proportionnellement.

La formalisation de ces éléments et de ces conditions sera faite à travers la promesse de vente établie par le notaire.

Délibération votée à l'unanimité des conseillers et adjoints présents

Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, annonce qu'un acheteur potentiel a fait une offre d'achat du presbytère à 170 000 € frais d'agence inclus. Une négociation va être engagée dans les jours à venir entre l'acheteur et le locataire par l'intermédiaire de l'Agence par rapport à la discussion sur un rachat du bail. Les conditions protégeant les 3 parties (Acheteur, Mairie, Locataire) vont être préparées par le Notaire pour la signature d'une promesse de vente.

Le Conseil Municipal sera saisi avant la promesse de vente dès que ces éléments auront été établis.

8. Planning de la tenue du bureau de vote pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022.

Le tableau des permanences est présenté. Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, demande le respect des gestes barrière dans le bureau de vote, étant donné que le virus du Covid 19 est encore très présent.

9. Questions diverses et tour de table.

Question d'un conseiller:

« Quelle information avez-vous eu lors de votre dernière réunion du SIVU sur le maintien de l'école à Blaziert en regard des effectifs probables à la rentrée 2022/2023 ? »

Réponse de Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert : cette question a été abordée lors de la réunion du conseil d'école ce jeudi 07 Avril 2022. La carte scolaire actuelle est maintenue pour la rentrée 2022 / 2023. Les effectifs prévus devraient être légèrement en baisse par rapport à l'année en cours.

Pas d'autres questions ou remarques.

Séance levée à 22 h 10.